

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse**

NOR : ETSR1130786A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au 1 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (représentant de l'État, nommé au titre du c du 1<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I), la nomination de M. Jean-Luc NEVACHE est abrogée.

Au b du 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du b du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I), les nominations de MM. Ivan CASSETARI et Nicolas TERRAZZONI sont abrogées.

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1. Au titre du c du 1<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (représentant de l'État) : M. Louis LE FRANC, préfet de la Haute-Corse.
2. Au titre du b du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Nicolas TERRAZZONI, titulaire, désigné par le Mouvement des entreprises de France.

#### Article 3

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence, en remplacement des représentants désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Annie DONSIMONI.

Mme Patricia BARBOLOSI.

#### Article 4

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 15 septembre 2011.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*

XAVIER BERTRAND

*La ministre des solidarités  
et de la cohésion sociale,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN